



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

programmes

Question écrite n° 74450

Texte de la question

M. Claude Bodin attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur l'inquiétude des professeurs d'histoire et de géographie quant à la réforme des lycées qui entrera en vigueur à partir de la rentrée 2010 et qui prévoit, notamment, la suppression de l'enseignement obligatoire de l'histoire et de la géographie en classe de terminale scientifique. Désormais seule une option facultative de 2 heures sera proposée aux élèves qui, par goût ou projet d'orientation, souhaiteraient poursuivre cet enseignement au-delà de la classe de première. Il est important que cette discipline conserve la place éminente qui a toujours été la sienne dans notre système éducatif, d'autant plus quand on connaît l'importance d'une culture historique, géographique et civique pour préparer les concours administratifs, des écoles de commerce, des instituts d'études politiques... Il est illusoire de croire, en outre, que la spécialisation de la filière scientifique, en privant les bacheliers scientifiques de cours obligatoire dans cette discipline, revalorisera le recrutement des autres filières, notamment littéraires. Il lui demande donc de renoncer à ce projet et de réintégrer l'histoire et la géographie parmi les matières du tronc commun des terminales scientifiques.

Texte de la réponse

Le Président de la République a présenté le 13 octobre 2009 les ambitions de la réforme du lycée qui entrera en vigueur à partir de la rentrée 2010. Cette réforme prévoit deux innovations majeures : un accompagnement personnalisé de deux heures pour tous les élèves de la seconde à la terminale et une orientation plus progressive et réversible qui permet des corrections de trajectoire. La mise en place de ces innovations impliquait d'ajuster les horaires et les programmes des différentes matières. Pour atteindre ces objectifs, le ministre de l'éducation nationale a proposé que la spécialisation intervienne plus progressivement, afin de permettre, encore en classe de première, des changements de parcours pour les élèves qui se seraient trompés dans leur choix en fin de seconde et qui exprimeraient le souhait de changer de série. Cela suppose une évolution de l'organisation pédagogique du lycée. La classe de seconde sera ainsi réaffirmée dans sa vocation de classe de détermination. Elle sera essentiellement consacrée aux enseignements généraux, tout en permettant d'explorer deux disciplines ou champs disciplinaires nouveaux, contre un seul aujourd'hui. La vocation des enseignements d'exploration est de mieux éclairer les choix d'orientation vers les différentes voies ou séries offertes à partir de la classe de première. La classe de première, tout en amorçant un début de spécialisation, sera bâtie sur un tronc commun d'enseignements généraux. L'objectif est clair : permettre aux élèves qui souhaitent changer de série d'avoir uniquement à rattraper les enseignements spécifiques de la série vers laquelle ils se réorientent. Or, aujourd'hui, les élèves de première S suivent 2 h 30 min de cours d'histoire-géographie par semaine, alors que les élèves de première ES et de L suivent quatre heures de cours. Les programmes et les horaires sont différents. Avec la réforme, les élèves de première suivront tous quatre heures d'histoire-géographie par semaine, et les programmes seront identiques. Ainsi, l'histoire-géographie fera désormais partie des disciplines fondamentales communes à tous les élèves de première générale. L'intégration de l'histoire-géographie dans le tronc commun consacre en réalité cette discipline comme un pilier de notre système éducatif, reconnaissant en cela sa contribution essentielle à la transmission d'une culture humaniste.

En classe terminale, les élèves des séries ES et L bénéficieront dorénavant d'un enseignement renouvelé d'histoire géographie, pour leur permettre de découvrir et d'acquérir les méthodes et les outils qui leur seront utiles dans l'enseignement supérieur. Enfin, une option facultative de deux heures en histoire géographie sera proposée en terminale S aux élèves qui, par goût ou projet d'orientation, souhaitent poursuivre cet enseignement au-delà de la classe de première.

Données clés

Auteur : [M. Claude Bodin](#)

Circonscription : Val-d'Oise (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 74450

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 mars 2010, page 3240

Réponse publiée le : 27 avril 2010, page 4730